



DEPUTE-E-S COMMUNISTES

Communiqué

Paris, 18 juillet 2019

Rapport Delevoye sur les retraites : vers le déclassé universel

Ce matin, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, a dévoilé ses préconisations pour créer un «régime universel de retraite par points».

Les conclusions de ce rapport, qui serviront de base pour un projet de loi en 2020, annoncent la couleur. Dès 2025, il faudra travailler plus - jusqu'à 64 ans – pour l'ensemble des travailleurs nés après 1963 afin de disposer d'une retraite à taux plein. Sans le dire, l'âge légal devient caduc puisque les salariés qui souhaiteraient partir à 62 ans connaîtront une décote de 10 % de leurs pensions.

Sous couvert d'équité, nous sommes face à une réforme guidée par des impératifs budgétaires où les droits des retraités deviennent les seules variables d'ajustement de l'équilibre financier du système. Il sera assuré, soit par un report progressif de l'âge pivot au-delà de 64 ans, soit par la baisse des pensions via un taux variable de conversion des points selon le moment de la liquidation des droits.

Faute de pensions suffisantes, ceux qui en auront les moyens se tourneront vers des retraites par capitalisation délivrées par les assurances privées. Loin de simplifier notre système de retraites, le régime «universel» ouvre la porte à des milliers de régimes supplémentaires privés pour compléter un régime public obligatoire transformé en filet de sécurité minimale.

Si le rapport contient quelques mesures intéressantes comme des droits majorés dès la naissance du premier enfant ou la revalorisation des petites retraites agricoles, il dessine dans sa globalité une opération de déclassé à tous les étages : salariés du privé, fonctionnaires, bénéficiaires des régimes spéciaux, travailleurs précaires. Tous perdants !

Les députés communistes portent a contrario un système de répartition fondé sur la solidarité entre générations avec des droits de haut niveau : retraite universelle à 60 ans, départ anticipé à 55 ans pour les carrières pénibles, zéro retraite en dessous de 100 % du SMIC. Ces droits sont finançables par la création de nouveaux emplois, la mise en place de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la fin des exonérations de cotisations sociales et la mise à contribution des revenus du capital.

Après le gel des pensions et l'augmentation de la CSG, ces annonces sont une nouvelle attaque contre le droit à la retraite, qui s'inscrivent dans le plan de rabougrissement de la protection sociale méthodiquement mis en œuvre par la République en marche. Avec ce système, présenté dans un emballage trompeur, c'est une arnaque qui se dessine. Ce n'est pas la «retraite par points» c'est la «retraite en moins», c'est la «retraite plus loin».

Le choix de notre système de retraites est un choix de société. Ne le laissons pas aux mains des libéraux, ni des technocrates. Faisons grandir l'alternative solidaire pour promouvoir un vrai droit à la retraite et au temps libre.

Contact presse : 01 40 63 60 84